

Présente sur 56 départements, Biolait vient d'ouvrir la collecte sur de nouvelles zones.

Le pari fou d'une poignée de producteurs

Collecter tout le lait bio et partout, et rapprocher tous les jours le lait de 650 fermes auprès de 100 clients. Portrait de cette entreprise atypique qui, 20 ans après, collecte près de 30 % de la production laitière biologique en France.



▲ CHRISTOPHE BARON, PRÉSIDENT.
« Le marché des produits bio est en croissance et je ne suis pas inquiet pour nos débouchés. »

■ Qu'est-ce que Biolait ?

Christophe Baron, président - « Biolait a été créée en 1994 par six producteurs laitiers de l'Ouest avec la volonté d'organiser la collecte de lait bio et d'être indépendants des grands groupes laitiers. Les fondateurs ont fait un pari fou, et réussi : développer l'agriculture biologique en France en maillant tous les territoires,

et permettre à tous les producteurs qui souhaitent se lancer d'être collectés. Un projet politique, économique, écologique et social résumé par trois objectifs : favoriser le développement de l'agriculture biologique sans limite, apporter à tous les producteurs de lait bio la même valorisation quels que soient leur situation géographique, leur volume de production et la situation des marchés, et participer à l'organisation d'une filière transparente du producteur au consommateur.

Dès 1995, la collecte s'est étendue à cinq départements, et fin 1999 sur 45 départements. Aujourd'hui, l'entreprise compte 1 300 producteurs adhérents sur 56 départements. Chaque jour, Biolait livre le lait de 650 exploitations auprès de 100 clients, sans lieu de stockage. Nous assumons les coûts de collecte et de transport. Pour cela nous avons trois modes d'organisation : une collecte en propre, réalisée par nos 20 camions, pour plus de 80 % des volumes ; la sous-traitance, dans certaines régions (Sud-Ouest, Rhône-Alpes, Auvergne, Normandie, Poitou-Charentes, Vosges) ; et plus ponctuellement, le travail avec des structures territoriales.

Biolait a un statut de SAS, et est reconnue OP commerciale depuis deux ans. L'adhésion se fait par un premier contact avec un producteur, et pour adhérer chaque producteur doit acquérir une part sociale de 250 euros. Si le producteur est déjà en bio, à la fin de son préavis avec son collecteur, il est repris par Biolait. Si le producteur

est en conversion, il reçoit une prime Biolait de 30 €/1 000 l pendant les deux années de conversion, tout en continuant de livrer à son entreprise. À la fin de la conversion, il est collecté par Biolait. Le prix du lait bio payé aux producteurs est déconnecté du conventionnel. Cela permet une meilleure stabilité des prix. La politique de développement du bio et l'objectif de permettre à tout producteur d'être collecté, partout, même en zone de déprise, permet d'accueillir de nouveaux arrivants au sein de Biolait, que ce soit par des conversions, des reprises, ou des créations d'ateliers. »

■ À quels problèmes êtes-vous confrontés ?

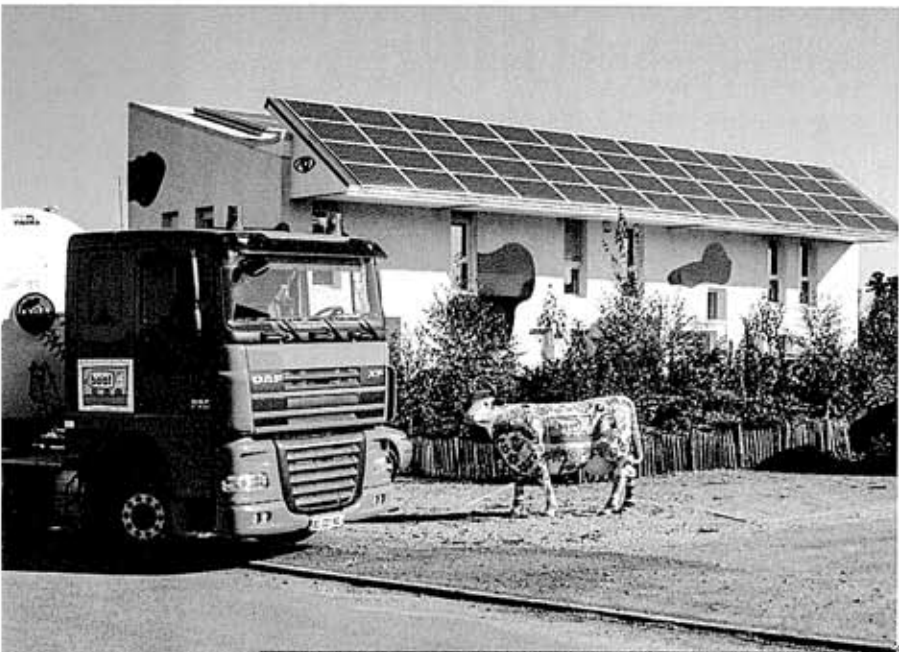
C.B. - « Nous ne devons pas rater une étape dans le développement de la bio et conforter notre place dans la filière. Et pour cela, il faut anticiper sur les contrats de vente. Plus de 60 % de la collecte sont contractualisés à 5 ans. Notre volonté de développer l'agriculture biologique nous conduit aussi à anticiper la croissance des marchés. Cela nous oblige parfois à moins bien valoriser du lait. En 2014, nous avons déclassé 6 % du lait et, depuis le début 2015, tous les litres ont été valorisés en bio. La

Le bio partout et pour tous

bio n'a plus rien à prouver en termes de protection de l'environnement et de la santé. Le marché des produits bio est en croissance et je ne suis pas inquiet pour nos débouchés. Sur la restauration collective, on espérait que les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement allaient tirer les marchés, mais là c'est

CHIFFRES CLÉS

- **650 exploitations** collectées, soit 1300 producteurs
- **133,5 millions de litres** collectés en 2014 (moyenne de 227 000 litres par exploitation), 145 millions prévus en 2015
- **70 l/km** parcouru par les camions, une densité de collecte qui va de 32 à 100 l/km
- **75 millions d'euros**, chiffre d'affaires 2014
- **424 €/1000 l**, prix de base 2014
- **424 €/1000 l**, prix moyen annuel sur 6 ans



▲ LE SIÈGE DE BIOLAIT HQE (Haute qualité environnementale). Plus de 80 % du lait est collecté par Biolait avec 20 camions.

affligeant, ça ne décolle pas. Le geste politique n'a pas été suivi du geste financier. C'est aussi dans cet objectif de sécurisation que nous avons noué un partenariat tripartite avec Biocoop et plusieurs transformateurs (dont Biodeal, Sill...) depuis 2000, avec l'ambition de poser les bases d'une économie fondée sur le respect mutuel. Depuis 2011 nous avons également un partenariat entre Biolait, la laiterie Saint Denis de l'Hotel et Système U, reconduit en 2014 pour trois ans sur des volumes en nette augmentation. Biolait est reconnu comme un acteur incontournable de la bio en France. En 2014, nous sommes passés à l'heure de l'Europe et y sommes en contact avec une dizaine de clients. Dans certains pays, on assiste à un phénomène de déconversions, le modèle de la bio ne se mariant pas avec une très forte intensification des productions. Aujourd'hui nous essayons au maximum d'anticiper les demandes de nos clients et des consommateurs. Nous avons aussi des actions spécifiques sur le renouvellement des générations. Pendant vingt ans, Biolait a eu comme préoccupation sa croissance, sa visibilité, sa reconnaissance. Aujourd'hui se pose la question de son avenir. En effet, la première génération des producteurs

bio arrive à l'âge de la retraite, et la deuxième, celle des CTE n'en est pas loin. Il faut motiver les jeunes à s'installer en bio. C'est pour cela que Biolait a mis en place une aide à la reprise de 30 €/1000 l sur un an, plafonnée à 6000 euros, et travaille pour anticiper les départs. »

■ Comment répondez-vous aux attentes de vos clients ?

C.B. - « Nous avons lancé en 2014 notre démarche qualité, afin de fournir un lait de qualité, tracé, qui inspire la confiance. Nous ne voulons pas subir les cahiers des charges de nos clients, mais les anticiper. Pour cela, quatre conseillers accompagnent les producteurs. Notre démarche intègre la charte des bonnes pratiques d'élevage, et y a ajouté plusieurs points tels que l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations. Nous avons aussi mis en place un système de contrôle de la qualité des matières premières en alimentation animale par rapport au cahier des charges bio. La gestion rigoureuse des plastiques et l'anticipation des accidents inhibiteurs sont aussi inclus. Enfin, nous avons prévu la possibilité, au niveau de Biolait, de ne pas utiliser les dérogations au cahier des charges bio délivrées par l'Inao. En complément de leur rôle de conseil,

les techniciens ont pour mission un travail de connaissance des fermes Biolait afin de disposer de meilleures données technico-économiques et environnementales des exploitations biologiques, et de valoriser ces informations auprès des clients et des consommateurs. Nous avons aussi lancé un travail autour de notre empreinte carbone, en commençant par le siège de Biolait et la partie collecte, qui sont responsables de 8 % de nos émissions, malgré notre faible densité laitière. Nous allons ensuite lancer le travail sur les exploitations. » ■
Virginie Quartier

Quelles sont les règles de gestion des volumes chez Biolait ?

La référence de départ est la référence FranceAgriMer au 1^{er} avril 2015, corrigée du quota matière grasse quand il est positif. Le conseil d'administration de Biolait examine les demandes de volumes supplémentaires en fonction de la cohérence des projets. Au-delà de la référence, les producteurs ont une pénalité de 50% du prix d'acompte. En cas de déséquilibre offre-demande, le conseil d'administration peut demander aux producteurs de diminuer leur production d'un pourcentage par rapport à la moyenne du lait livré sur les trois années passées.